

7. VARIA

7.1 TEMPÊTE DU 23 DÉCEMBRE 2022

Rés. : 2023-013

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une motion de remerciement à la municipalité de Price pour avoir ouvert l'hôtel de ville de Price afin que les gens des municipalité voisines puissent aller se réchauffer et prendre un café.

7.2 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

Remis à une rencontre ultérieure

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2023-014

M. Marc-André L'arrivée, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.
Greffière-trésorière

Je, Marc-André L'arrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André L'arrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2023

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 6 février 2023, 19h00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de Marc-André L'arrivée, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Mesdames Suzie Ouellet, Anne-Marie Martel, Lucienne V. Ouellet, messieurs Philippe Carroll, Jocelyn Fournier et Jacques Vachon, le tout formant quorum sous la présidence de Marc-André L'arrivée, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h00

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2023-015

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JANVIER**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2023-016

Il est dûment proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance susmentionnée.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 6 février 2023 ;

Rés. : 2023-017

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (janvier) :	21 398.92 \$
Dépenses incompressibles payées en (janv.)	2 710.74 \$
Comptes à payer du mois :	7 106.97 \$

4.2 **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la greffière trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales droits de mutation et autres créances, qui s'élève à 25 884.78 \$ pour l'année 2022 et antérieures et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2022 :	20 553.36 \$
Intérêts courus au 1 février 2023 :	442.36 \$

Montants à recevoir 2021 et antérieur :	4 021.84 \$
Intérêts courus au 1 février 2023 :	190.56 \$

Rés. : 2023-018

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 6 février 2023 (capital et intérêts) pour 2022 et antérieur;

4.2 **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (suite)**

Que la directrice générale expédie un avis par courrier recommandé à ces personnes pour s'assurer qu'elles régularisent la situation dans les meilleurs délais.

4.3 **ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

Remis à une réunion ultérieure.

4.4 **INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES**

Considérant que la municipalité de Grand-Métis a procédé à un appel d'offres commun, pour l'inspection et le ramonage des cheminées, pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

Considérant que suite à cet appel d'offres que les soumissions ont été ouvertes le 30 janvier dernier et que le plus bas soumissionnaire, la compagnie **9347-1415 Qc inc.** a présenté la soumission suivante;

9347-1415 QC inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée extérieure / année

Année 2023	40.00 \$
Année 2024	42.00 \$
Année 2025	44.10 \$
Année 2026	46.30 \$
Année 2027	48.61 \$

9347-1415 QC inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée intérieure et l'appareil de chauffage, à la demande du propriétaire / tarif horaire

Année 2023	55.00 \$
Année 2024	57.75 \$
Année 2025	60.63 \$
Année 2026	63.66 \$
Année 2027	66.85 \$

Considérant qu'un rapport a été présenté par monsieur Jean Robidoux, qui est responsable de cet appel d'offres, et qui recommande que le contrat soit accordé à la compagnie **9347-1415 Qc inc.**, compte tenu que sa soumission présente les prix les plus bas et qu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

Rés. : 2023-019

Pour ces motifs, il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la compagnie **9347-1415 Québec inc.**, pour l'inspection et le ramonage des cheminées pour les années 2023 à 2027 inclusivement, aux prix ci-haut mentionné. Les travaux doivent être exécutés de la façon précisée au document intitulé « Devis pour l'inspection et le ramonage des cheminées dans le cadre d'un appel d'offres commun par la ville de Mont-Joli et les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sante-Jeanne D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Price, Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Charles-Garnier ». Ce devis est celui qui a paru sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

4.5 CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT SERVICE INGÉNIERIE

ATTENDU qu'un mandat a été donné à la firme GÉNIE + en janvier 2021 pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un centre communautaire sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis;

ATTENDU que le mandat de la firme a été modifié par l'implantation du projet du centre communautaire à un nouvel emplacement;

Attendu que pour compenser le travail supplémentaire requis pour analyser les conditions du nouveau site, analyser la nouvelle étude géotechnique, réviser l'estimation et le rapport, un ajustement d'honoraires de 4000\$ (2000\$ pour la structure et génie civil et 2000\$ pour la mécanique/électricité) est demandé;

Rés. : 2023-020

Pour ces motifs. Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à la majorité des conseillers présents d'entériner le rajustement des honoraires accepté le 27 janvier dernier.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 Aucun point

6. CORRESPONDANCE

6.1 ÉCOLE DU MISTRAL – DEMANDE DE COMMANDITE – VOYAGE À NEW-YORK

Il a été décidé par le Conseil de ne pas donner à l'organisme ce projet.

7. VARIA

7.1 DEMANDE DE DONNS – FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC

Rés. : 2023-021

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à la majorité des conseillers présent que la municipalité fasse un don de 50\$ à la Fondation des Sourds du Québec pour 2023.

7.2 DEMANDE DE COMMANDITE – CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI-MITIS

CONSIDÉRANT que le Centre de formation des adultes de Mont-Joli-Mitis organisent le Gala méritas de fin d'année qui aura lieu le 3 avril 2023 pour souligner le mérite scolaire 2022-2023 de nos élèves ;

Considérant que le Centre de formation apprécierait une participation financière pour aider à financer l'évènement;

Rés. : 2023-022

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis participe au montant de 100.00 \$. La conseillère, madame Lucienne V. Ouellet sera présente pour la remise des prix.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 35 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2023-023

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André L'arrivée, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.
Greffière-trésorière

Je, Marc-André L'arrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André L'arrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2023